

## **Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 10:41  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** modif PLU

Bonjour,

Je soussignée Mme Vier Fabienne demeurant 7 avenue Gallieni à Bois le Roi, souhaite rejeter le projet de modification du PLU de la commune de Bois Le Roi.

Habitante de la commune depuis près de 30 ans je tiens à la protection du quartier de la gare, ce qui n est pas, à mon avis le cas, avec la mise en place dans le PLU d'un périmètre dans l attente d'un projet d'aménagement global, l objectif étant d'y densifier les constructions contrairement à ce qui est invoqué par la municipalité. Concernant mon domicile en plus d etre impacté par le périmètre d attente d un projet d'aménagement global je suis également concerné par le linéaire de commerce, que deviennent donc les maisons d habitation qui sont là depuis longtemps ? quelle perspective d environnement ?

Egalement entouré par des terrains dit "stratégiques " Est ce encore la perspective de construction d immeubles ?

Habitante du quartier de la gare, le stationnement est un perpétuel problème (faute de places j ai tous les jours des voitures qui stationnent sur le bateau, devant mon portail).

Il y a peu d habitants dans le quartier de la gare (ils sont donc oubliés et ignorés) avec pourtant un trafic très important du fait de la gare et des commerces.

Je vous remercie de prendre en compte ces remarques.

Cordialement

Mme Vier

(



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 2 février 2021 17:58  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Enquête Publique  
**Pièces jointes:** EnqPubli\_guil\_vDEF.pdf; PLUdocument enquête publiqueHTurq vd.pdf; Monsieur le Commissaire.docx

Joanna Dorota Tron

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

M. Jean-Pierre MARJOLET,  
commissaire-enquêteur, mairie,  
4 avenue Paul Doumer 77590 Bois-

le-Roi,

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous êtes chargé de discerner où se trouve le Bien Commun, et c'est une mission difficile. Plusieurs territoires en France ont été désignés pour accueillir dignement le nombre toujours croissant de la population. Parmi eux, Bois le Roi. Est-ce justifié et, surtout dans quelles conditions ? Car à l'échelle mondiale on se rends compte qu'il existe un autre enjeu important : la défense de la Vie sur Terre. Si nous nous ne s'en préoccupons pas dès maintenant, alors les conditions de vie vont se dégrader avec la vitesse que nous ne sommes pas capable de mesurer. Nous savons tous : ceux qui vont souffrir en premier se sont les souches sociales défavorisées. Monsieur le Commissaire-Enquêteur, je me permets de faire une petite digression : cela n'est pas mon cas, cela n'est peut-être pas le vôtre. Mais, vous étiez nommé sur ce poste à haute responsabilité, car, certainement, vous êtes capable de reconnaître le vrai du faux qui, non seulement à court terme, mais également à long terme vont conduire l'Humanité, sur un tout petit bout de la Terre de Bois le Roi, vers le Bonheur, vers le Progrès.

Pour ne pas vous faire perdre trop de temps, je vous confirme que je suis bien avertie et grosso modo d'accord avec les arguments cités dans les deux documents que je joins à mon courrier : la lettre de l'Association dont je fais partie, Touche Pas à Mon P'tit Bois, ainsi que celle de Hubert Turquet. Je me permets de compléter par mes propres observations et réflexions concernant l'endroit proche de ma maison :

- Périmètre d'attente

1. J'habite le quartier tout près de chez Mr Stoff dont la propriété a été inclus dans le périmètre d'attente. Dans ce quartier, il y a un problème évident de **risque d'inondations**, qui nécessiterait une étude sérieuse dans le cas où une artificialisation de sol supplémentaire moindre serait envisagée. De signes constatés dans le voisinage proche : plusieurs puits, l'eau stagnante dans les jardins, l'effacement de terrain chez ma voisine, les grenouilles chez une autre voisine dont

le terrain rue Pasteur a été inclus dans le périmètre d'attente. Chez nous : l'effacement de terrain , peu de temps après une nouvelle construction , la végétation : beaucoup de mousse, la faune : crapauds, l'eau présente en permanence dans notre cave.

2. Sur plusieurs terrains qui ont été inclus dans les périmètres d'attente, il existe des **arbres remarquables**. Il est temps, de s'en occuper pour les protéger
  3. Ces terrains devraient faire partie de **trames vertes**. Notamment, la propriété de Mr Stoff se trouvant tout **plus près de la Forêt de Fontainebleau que de la gare !** A tort, on l'appelle le quartier de la gare.
  4. Le Chemin de Coureurs constitue un des atouts touristiques de Seine et Marne les plus fort : fréquenté par les marcheurs heureux parisiens et de communes avoisinantes car il mène vers la Forêt de Fontainebleau. J'en connais beaucoup qui viennent de loin, certains d'entre eux ces sont de **gens avec de revenus bas** et ils savent qu'ils peuvent s'offrir **ce spectacle unique qui se situe entre la gare de Bois le Roi et la Forêt de Fontainebleau**. N'ayons-nous pas une responsabilité de préserver ce lieu pour eux, pour les générations futures aussi ? Pour votre bonne information, la beauté de ce lieu a été détériorée par les deux constructions de maisons individuelles récentes, et par l'élagage catastrophique de chaînes centenaires.
- D'avantage de **pédagogie**, serait cela une urgence ?

**Pourquoi devons nous préserver les arbres centenaires ?** Très peu de personnes savent répondre à cette question. Je vous avoue, je l'ignorais moi-même, jusqu'au peu où je me suis intéressée aux travaux **de Francis Hallé**. Ceci est quand même assez compliqué à étudier. Ainsi, je vous propose la vulgarisation de ses livres par la conférence de Damien Dekarz,  
<https://www.youtube.com/watch?v=FjZ5Hbmnh7M&lc=z130dhq54vzdzzlcc23myzewfxudwzxwe04>

Nous y apprenons notamment que les **arbres anciens** possèdent de **l'expérience** qui leur permet de **mieux se défendre en cas de nuisibles, maladies, sécheresse**, etc . De plus, si le sol qui les entourent n'a pas été détruit par l'homme, le mycélium (de racines de champignons) leur permettent d'avertir de danger des arbres et d'autres plantes et leur transmettre le message sur la sève qu'il faut-il élaborer pour se défendre. Les arbres **communiquent entre eux !**

De plus, les arbres produisent du **humus**, du **sol**, de la **matière carbonée**. **Plus l'arbre est ancien, plus il est efficace.**

Nous savons presque tous que les arbres ont le pouvoir de **dépolluer l'air, l'eau, le sol**, etc. Qu'ils **produisent de l'oxygène**, et consomment **du CO2**. Certains savent qu'ils ont le pouvoir de **l'ionisation négative**, qu'ils sont **déstressant**. Qu'ils nous protègent de la sécheresse et de la chaleur excessive. Ils sont **abris** et **fournisseurs de nourriture** pour des animaux et insectes, etc.

Je ne vais pas citer ici tous les bienfaits d'arbres et notamment ceux qui sont anciens, mais je pense que la plupart de personnes ne réfléchissent pas assez sur cette question et décident d'enlever ou élaguer des arbres par leur ignorance. Je pense que toutes les personnes de la Mairie de Bois le Roi, Monsieur le Maire ou ses adjoints, **sont de bonne volonté**. Evidemment, ils aiment tous notre village, ils aiment tous la Vie et le concept de

transmettre notre environnement « en meilleure forme possible » pour les futures générations. Parfois tout de même, j'ai l'impression, qu'ils ne sont pas assez informés.

Notre association devait organiser de conférences, par exemple sur le thème de la géologie par un grand spécialiste dans la matière, Mr Koeninger, des ateliers, notamment comment recréer le sol vivant et quels sont les bienfaits pour nous tous. Mais, à cause du covid, pour le moment, presque tout a été annulé.

- Bois le Roi, en lien avec sa situation bien particulière entre la Forêt et la Seine, elle devrait je pense préserver son statut de réserve naturelle car elle constitue la continuité de la Forêt de Fontainebleau, **le Poumon d'Ile de France**.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous recevez beaucoup de lettres actuellement. Je me décide donc de ne pas développer d'autres sujets. Evidemment, je serais ravie d'en discuter avec vous de vive voix, mais là encore, je pense qu'il y a bien de gens plus compétents que moi et de places pour pouvoir vous voir ne sont pas nombreuses. Alors, je laisse la priorité aux gens plus avertis et plus intelligents que moi. Toute de même, je reste à votre entière disposition dans le cas où vous auriez besoin des explications complémentaires de ma part.

Bien cordialement,

Joanna Dorota Tron

Nota bene : Dans la lettre de Mr Turquet deux points ont particulièrement attirés mon attention : (1) le nombre de bâtiments vacants avec la possibilité de **rénovation** et **réhabilitation**, (2) la **situation particulière** de Bois le Roi, **entre la forêt et la Seine**.

PJ

- La lettre de l'Association Touche Pas à mon P'tit Bois
- La lettre de Monsieur Hubert Turquet
- Ma lettre



## Martine LE GAL

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 2 février 2021 18:09  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** P.L.U modification n 3 M.Marjolet.

A l'attention de M. Jean Pierre Marjolet  
Enquêteur Public pour la modification N 3 du P.L.U de Bois Le Roi.

Nous habitons Bois Le Roi depuis 1978  
et nous tenons à vous faire part notre  
désaccord sur la modification du P.L.U  
pour Bois Le Roi.

En effet pour les raisons suivantes:

- 1) Respectons l'environnement et les accords de Paris en évitant l'aggravation des conditions climatiques dues à la densification immobilière.
- 2) Respectons le caractère spécifique du village dans la forêt comme par exemple Samoie sur Seine.
- 3) Ce projet va accroître les problèmes de la circulation automobile autour de la gare.
- 4) Des expropriations forcées pour construire plus de bâtiments sont inadmissibles.

En conclusion

je m'oppose à cette modification du  
P.L.U.

Cordialement.

M. et Mme Palis

[REDACTED]  
[REDACTED]





**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 15:27  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Bonjour,

Suite à l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de modification du plan local d'urbanisation de Bois-le-Roi en ce début 2021, je vous réponds que je ne souhaite pas y consentir.

Je ne souhaite pas:

- D'une densification urbaine
- D'une augmentation du nombre d'habitants de 15% d'ici 10 ans
- La suppression de l'obligation pour tout nouveau projet de respecter le caractère spécifique de notre "village dans la forêt"
- Un manque de protection des bois et espaces verts de la commune
- L'autorisation de constructions hautes
- D'une offre concurrentielle à Villiers en Bière dans Bois-Le-Roi

Je vous remercie pour l'écoute attentive dont vous ferez preuve à l'égard de mes vœux.

Cordialement,

Matthieu Nantern



**Martine LE GAL**

---

**De:** ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 10:33  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Modifications du PLU  
**Pièces jointes:** ~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je viens vous exprimer, bien que tardivement, toute mon inquiétude au sujet des caractéristiques des modifications du PLU ouvertes à enquête publique.

En effet depuis longtemps j'ai des liens sentimentaux et quasi familiaux avec certaines familles de Bois-le-Roi, que je suis toujours enchanté de visiter, et bien entendu l'agrément du quartier derrière la gare, sa verdure, sa tranquillité, la proximité de la forêt, y jouent tout leur rôle.

Je résumerai ainsi ce qui doit être selon moi nos priorités :

- protection des espaces boisés et des jardins du périmètre d'attente.
- la densification près de la forêt me semble un non-respect du patrimoine végétal voire animal, une atteinte potentielle à l'intégrité de la forêt, et en contradiction avec la politique globale de la région.
- les modifications envisagées du PLU affaiblissent l'intégration paysagère, et les nouvelles règles envisagées sur la hauteur des ouvrages techniques, cheminées, etc, accentuent le trait.
- au contraire une politique de protection et même de mise en valeur des grands arbres me semblerait parfaitement justifiée, y compris pour l'image de la commune.
- identification claire des parcs et jardins à protéger, respect et protection des espaces boisés.
- conserver la règle du PLU de protection générale par zones et non par constructions, dont une part importante est manifestement "oubliée".
- protection du site du château de Sermaise.
- classement du lavoir, et donc classement des grands arbres.
- protection des murs et murets, identification et protection des sentiers "oubliés".

Ces quelques réflexions me semblent constituer l'ossature d'une politique responsable (et dans l'air du temps !), à même de préserver l'agrément, le caractère, la qualité de vie du quartier, et par extension de la commune tout entière au sein de la région.

Vous réassurant de toute mon inquiétude, au vu du projet actuel, et en même temps que de toute ma considération,

Jean-François Mayault

~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~  
~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~  
~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~

--

♥ I sit in my own Radiance, and I have no fear. ♥ BUDDHA ♥



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 2 février 2021 17:17  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Monsieur,

la modification du PLU sur le Bois le Roi tel qu'expliqué va entraîner de nombreux projets immobiliers et la destruction de nos espaces boisés.

Je m'associe donc à la demande de l'association bacotte "TOUCHE PAS A MON P'TIT BOIS" afin de demander la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification car il y a urgence à protéger les milieux naturels de la commune.

Je souhaite que les espaces naturels cartographiés par l'association Touche pas à mon p'tit bois soient protégés en urgence, notamment les lieux relevant d'un caractère historique tel le vieux lavoir.

Par ailleurs les infrastructures de Bois le Roi sont déjà sur-sollicitées et cela ne fera qu'aggraver le problème (école, parking, étroitesse des rues, stationnement anarchique sur la voie).

Bien cordialement.  
Sandrine THIBAUT



**Martine LE GAL**

---

**De:** ~~nicole.rouault@bois-le-roi.fr~~  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 16:05  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** PLU Bois le Roi

Messieurs les urbanistes De grâce, ne détruisez pas nos charmantes communes, trésors de la France, notre patrimoine

Classez ces espaces de verdure de grands arbres , ne laissez pas que du beton à nos petits enfants,

N'expropriez pas les habitants, construisez sur des terrains non habités

Merci d'entendre nos souhaits, que ceux qui ont choisi de vivre à Bois le Roi puissent continuer à préserver notre fierté .

Nicole.Rouault





De: ~~Martine LE GAL <martine.legal@bois-le-roi.fr>~~  
Envoyé: mercredi 3 février 2021 13:00  
À: Enquete Publique PLU  
Objet: PLU Bois le Roi

Bois le Roi, mercredi 3 février 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes effrayés par le manque de protection prévue pour Bois le Roi dans la modification du PLU . Cette modification ne protège aucunement notre village qui risque, si on encourage ainsi son urbanisation sans l'encadrer sérieusement, de se transformer en ville de banlieue, alors qu'il est actuellement un pôle touristique de randonnée verte et d'attraction patrimoniale.

Bois le Roi n'a rien d'une ville comme Avon, dont les modifications du PLU veulent copier la croissance urbaine, c'est jusqu'ici un village bucolique inséré dans la forêt de Fontainebleau, comme ceux de Samois, Barbizon et Bourron Marlotte. Comme eux, il possède des enclaves vertes intouchées jusqu'ici, des maisons typiques ou remarquables, villas du XIXème du centre ville et "Affolantes" des bords de Seine. Bois le Roi doit être protégé, sans discontinuité comme prévu dans le PLU en bord de Seine, sans périmètre d'attente à urbaniser comme prévu au centre. Les modifications prévues risquent d'avoir des conséquences désastreuses sur les parties boisées et sur les espaces verts de la commune et d'augmenter encore le manque déjà criant de voiries piétonnes et cyclables et d'équipements publics et de santé.

Bois le Roi est un village de caractère exceptionnel, dont la croissance urbaine s'est faite jusqu'ici en douceur et de façon assez équilibrée, permettant d'accueillir dans des vieilles maisons rénovées ou des annexes aménagées les petits appartements nécessaires aux plus jeunes, aux moins riches ou aux seniors.

Au lieu de pousser à une urbanisation forcée, il faudrait que toutes les zones du village voient renforcer leur protection patrimoniale et environnementale, de la même façon rigoureuse que les 16

communes qui font déjà partie du Parc naturel régional du Gâtinais  
(Achères, Arbonne, Barbizon, Chailly...)

Nous demandons au commissaire enquêteur de veiller à ce que des  
règles plus strictes de protection du patrimoine et de l'environnement  
soient édictées pour la commune de Bois le Roi, en concertation avec  
tous les habitants (aucune concertation n'a eu lieu).

**Thierry Vigoureux et Reale Vigoureux**



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 2 février 2021 23:17  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°3 DU PLU  
**Pièces jointes:** Courrier adressé à Mr Marjolet, Commissaire-enquêteur.pdf

**Bois le Roi, le 01/02/2021**

Alain LANGUILLAT

[REDACTED]

[REDACTED]

## **Courriel adressé à :**

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET

Enquêteur Public pour la modification n°3 du P.L.U.

Mairie de Bois le Roi

4, avenue Paul Doumer

77590 BOIS LE ROI

[enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr](mailto:enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr)

**Objet :** Expression de remarques sur le projet de modification n°3 du P.L.U. de Bois-le Roi

Monsieur,

Originaire du sud de la Seine-et-Marne, et après avoir vécu une trentaine d'années à Paris, je me suis installé il y a 11 ans avec ma famille à Bois le Roi, pour sa situation en lisière de la forêt de Fontainebleau et son

environnement naturel exceptionnel, avec de nombreux services et commerces, tout en conservant le caractère d'un village rural. Cela m'a permis de continuer de travailler à Paris, tout en profitant notamment dès que les jours s'allongent des arbres, de la végétation et des animaux sauvages (passereaux et oiseaux devenus trop rares dans bien d'autres endroits, écureuils et parfois des renards ou des hérissons...), en un mot de la nature et du calme. Installés initialement dans une maison du Quartier de la Gare, nous avons décidé de nous agrandir en faisant construire une maison neuve, toujours dans ce quartier.

Ma propriété, sise au sud du quartier de la gare, est limitrophe du périmètre d'attente prévu dans le projet de modification n°3 du PLU. Comme vous l'aurez compris, je suis très attaché à la qualité de vie dont ma famille peut jouir au pied du GR1, et je ne souhaite pas « troquer » ma vue actuelle sur des parcs, des arbres, refuges d'oiseaux et d'écureuils, et des bâtisses pleines de charme de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle ou du début du 20<sup>ème</sup> siècle, en échange d'immeubles de grande hauteur ou de maisons de ville en grand nombre accolées les unes aux autres, le béton et le macadam remplaçant les espaces verts et les arbres. Du fait de la dimension actuelle et non extensible des voies de circulation, cela entraînerait en outre de nombreux désordres, au vu des difficultés de circulation et de parking d'ores-et-déjà importantes dans ce quartier, ainsi que de réseaux non conçus pour accueillir une urbanisation « débridée ». Lors de fortes pluies ou d'orages par exemple, l'évacuation des eaux dans les rues Pasteur, Gustave Baudoin ou dans le chemin des Coureurs est déjà très problématique sur des canalisations ou voiries certes parfois sous-dimensionnées ou mal entretenues. Je n'ose pas imaginer les conséquences qu'aurait une forte densification urbaine dans mon quartier sur toutes ces infrastructures.

Si je m'oppose au projet de « périmètre d'attente » dans le Quartier de la Gare, ce n'est pas pour empêcher les propriétaires à l'intérieur de celui-ci de jouir librement de leur bien et/ou d'y envisager éventuellement des modifications et/ou extensions, bien au contraire. Par contre, je ne souhaite pas que des maisons de maître anciennes pleines de charme ainsi que les parcs boisés au milieu desquelles elles sont situées puissent être rasés pour faire place à des immeubles à plusieurs étages ou des lotissements constitués d'une multitude de petits logements.

Un autre élément d'ordre patrimonial est à prendre en compte. Du fait de sa situation privilégiée décrite ci-avant, le coût du foncier ou de l'immobilier est significativement plus élevé à Bois le Roi que dans les communes avoisinantes, et pas seulement dans le quartier de la gare, ce que les propriétaires de maisons ont pris en compte dans leur choix de résidence et/ou d'investissement.

Sans même évoquer les conséquences désastreuses qu'aurait une forte densification urbaine (ce qui semble être un objectif sous-jacent ou en filigrane) sur la valeur de nos patrimoines, la simple instauration d'un « périmètre d'attente » dans le Quartier de la Gare avec l'incertitude sur le devenir de ce quartier ainsi générée risquerait d'avoir un impact très négatif sur la valeur des maisons, qu'elles soient situées à l'intérieur du périmètre, en bordure ou même par ricochet sur l'ensemble de la commune de Bois le Roi. Je n'ose pas imaginer la situation des familles qui se sont endettées sur 20 ans pour accéder à cette qualité de vie au milieu des arbres, de la verdure, de la nature et de maisons anciennes ou plus récentes espacées et pleines de charme, et qui se retrouveraient pour des raisons personnelles dans l'obligation de vendre leur

résidence désormais comprise (ou risquant d'être comprise) dans des ensembles bétonnés et trop urbanisés avec une très forte décote, et se retrouvant ainsi ruinées.

Vous souhaitant bonne réception de mes remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Alain LANGUILLAT

PS Ci-joint, mon courrier en PDF pour une lecture plus aisée



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 08:51  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Cc:** 'Simon Mencarelli'  
**Objet:** Ma position contre la modification du PLU | Protéger les espaces naturels doit être notre priorité

**A l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET, Commissaire-enquêteur**

Bonjour,

Je soussigné, **Simon Mencarelli**, domicilié au [REDACTED], vous fait part de mes préoccupations dans le cadre de l'enquête publique portant sur la modification n°3 du PLU de la ville de Bois-le-Roi et de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes..

Je soutiens la démarche de la l'association Touche pas à mon p'tit bois et demande la protection des espaces naturels qui ont été listés sur la carte établie par cette même association et sans attendre.

(Carte ci-dessous et liens <https://www.monptitbois.com/copie-de-la-modification-du-plu>)

Face à l'urgence climatique, à l'effondrement de la Biodiversité qui est en cours à échelle globale, nous devons être, ici à Bois-le-Roi et peut être plus qu'ailleurs, exemplaires sur la conduite à tenir vis-à-vis des espaces naturels qui nous entourent.

C'est notre responsabilité vis-à-vis du monde naturel et des futures générations, de faire tout ce qui est en notre capacité pour ne pas aggraver encore d'avantage la situation.

Nous devons mettre un terme à l'étalement urbain de ces 50 dernières années, l'Ile-de-France a déjà beaucoup donné de ses terres naturels et agricoles aux constructions (de nombreux contenus et cartes en témoigne), pourquoi en rajouter encore d'avantage ?

En espérant que ces considérations, qui sont fondamentales aujourd'hui, soient véritablement entendues.

Merci d'accuser bonne réception de ce courrier.





**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 09:26  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
**Pièces jointes:** Commentaires PLU modification n3.docx

A l'attention de Monsieur Le Commissaire-enquêteur,  
Monsieur,

Veillez trouver, en annexes, les remarques, observations et avis de :  
Mme Brigitte Andéol-Aussage, [REDACTED]  
M Giuseppe Mazzoccoli, [REDACTED]  
M Frédéric Duhay, [REDACTED]

Nous vous remercions de l'attention que vous prêtez à ce document  
Avec nos meilleures salutations

G. Mazzoccoli



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 2 février 2021 16:57  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

A l'attention de l'enquêteur public, Mr Marjolet

Monsieur,

Vivant à Bois le Roi depuis une dizaine d'années maintenant, j'aime à évoluer au quotidien dans un cadre naturel, relativement protégé jusqu'à présent.

Voir ses enfants découvrir la nature, aller saluer le hérisson qui a élu domicile dans son jardin, s'arrêter dans la rue pour observer un écureuil qui la traverse ou lever les yeux vers le ciel pour admirer des arbres centenaires, cela n'a pas de prix.

Cependant, la densification de l'urbanisation sur la commune depuis quelques années tend à rendre ce quotidien beaucoup moins bucolique.

En l'espace de quelques années, notre planète a déjà vu diminuer drastiquement sa faune et sa flore.

Nous vivons dans un lieu privilégié, il est de notre devoir à tous de le préserver.

Ce n'est pas en autorisant toujours plus de nouvelles constructions, qui suppriment de fait des zones entières de végétations et rendent, à terme, le sol beaucoup moins perméable, que nous nous dirigeons dans la bonne direction.

Au nom des générations futures, et afin de leur laisser encore un peu de beauté que nous apporte la nature, je vous prie de prendre en compte la réalité dans laquelle nous sommes et de préserver au maximum nos acquis, les acquis de notre planète. Ne lui retirons pas cela encore...

Je demande à ce que des mesures de protection pour la faune et la flore environnantes soient réellement instaurées, et que le PLU prône réellement la préservation de notre cadre de vie.

Cordialement,

Agnès PEYROT



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 14:46  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** PLU

Jean-Michel et Simone Atlani

Yadira Picon

Camille Atlani

[REDACTED]

[REDACTED]

Bois-le-Roi le 2 Février 2020

PROTESTATION Contre le projet de modification du PLU.

**Densification urbaine facilitée** et même **imposée**,

**Relâchement** et **insuffisances** de **protection** du **patrimoine naturel** et **architectural**

**Dénaturation** du **caractère** de notre "**village dans la forêt**", transformation en une **banale** commune **sans âme**, sans cachet, comme on en trouve tant en région parisienne ...

# NON !!!

Nous tenons à saluer le magnifique travail réalisé par les associations de défense de l'environnement de Bois-le-Roi, Bois-le-Roi environnement, Touche pas à mon p'tit bois, le Comité de sauvegarde du quartier de la gare, et celui, précieux, de ceux qui en sont les porte-paroles comme Monsieur Bensoussan, Monsieur Turquet, et Madame Catherine Martin-Delory. Chacun(e) nous a apporté les éléments essentiels qui permettent aux citoyens de se faire une idée claire des enjeux actuels.

Nous remercions tout particulièrement Catherine Martin-Delory pour son exceptionnel document. Son étude remarquable, exhaustive, précise et rigoureusement documentée offre à tous nos concitoyens la possibilité de se faire une opinion claire de la situation. Les implications de la modification du PLU y apparaissent sans détour, et elles font frémir.

Comme la nature elle-même, une ville, obéit à une croissance organique pour et certainement pas à un schéma directeur imposé arbitrairement, sans considération pour la spécificité d'un lieu.

Il se trouve que le nom même de Bois-le-Roi témoigne de sa spécificité. Le projet de la municipalité actuelle va totalement à l'encontre de son caractère « village dans la forêt » qui a invité bien d'entre nous à s'y installer et à y faire nos vies.

Ce ne sont pas les quelques propriétés « protégées » décidées d'ailleurs de façon arbitraire et sans concertation qui empêcheront les périmètres dits « en attente » d'être transformés irréversiblement par des constructions qui en feront une ville dortoir sans âme, son charme englouti par des décisions incompréhensibles en ces temps où les préoccupations écologiques et climatiques devraient primer sur toute autre.

Par ailleurs comment envisager une augmentation massive de la population alors que nos infrastructures ne le permettent pas (désert médical, rues étroites etc.)

J'avais l'intention de glaner ci et là des éléments dans les divers documents diffusés pour soutenir mon propos, mais l'ennui est que nous souscrivons à **tous** les arguments mentionnés, et nous soutenons chaque ligne des documents qui nous sont parvenus. Nous invitons d'ailleurs nos concitoyens qui seraient en faveur du projet de la municipalité à le lire attentivement. Ils se rendront compte que c'est toute notre population qui a beaucoup à perdre.

Nous redoutons tous une tentative de passage en force de la municipalité actuelle.

Je souligne aussi que, en perdant son charme particulier, Bois-le-Roi perdra également une grande partie de sa « valeur » en terme de prix au mètre carré. Nous plaignons les nouveaux arrivants qui ont dû s'endetter pour acquérir à prix d'or terrains ou maisons.

D'autres municipalités ont su conserver les atouts qui vont du simple art de vivre à des intérêts économiques tel que le tourisme (voir Bourron-Marlotte ou Barbizon).

Pourquoi Bois-le-Roi qui en a tous les atouts ne serait-elle pas l'objet d'un même **choix politique** ?

Nous souscrivons donc aux propositions faites par les associations de défense de l'environnement de Bois-le-Roi, dont la principale à notre sens et de renoncer à cette modification intempestive, d'autant qu'une modification du PLU global de la région est prévue dans les mois à venir.

Simone Atlani,

Jean-Michel Atlani

Yadira Picon

Camille Atlani





## Martine LE GAL

---

**De:** fab bertin <fabertin@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 13:58  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** PLU

Madame, Monsieur,

Nous habitons Bois le Roi, avec ma femme et mes deux enfants en bas-âge, depuis peu. Venant d'une zone fortement urbanisée, nous avons fait le choix de nous installer ici, pour offrir un cadre sain et bucolique à nos enfants. Nous sommes déjà amoureux de cet endroit. Des demeures exceptionnelles, des zones boisées avec de grands arbres centenaires.

Ayant peut-être un œil nouveau, je me suis aperçu en me promenant que certaines nouvelles constructions ne sont pas en harmonie avec le cadre environnant. Elles sont pour l'instant minoritaires, mais cela pourrait se dégrader avec une modification du PLU.

Nous comprenons le besoin d'expansion urbaine du à l'accroissement démographique, Mais il faut rester cohérent. Cette évolution n'est pas possible partout. Et elle serait très néfaste pour notre commune. Les risques sont la perte de la qualité de vie, la pollution et tous les désagréments qui vont avec.

C'est pourquoi nous donnons un avis défavorable à cette modification de PLU, qui favoriserait la construction de nouveaux logements dans un endroit qui ne permet pas l'expansion urbaine. Le charme de Bois le Roi repose essentiellement sur sa nature et ses grands espaces boisés. Préservons les.

Bien à vous

Fabrice & Lauryn BERTIN



**Martine LE GAL**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 février 2021 14:10  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** avis sur le projet de nouveau PLU  
**Pièces jointes:** enquete\_publique\_plu\_-\_hubert\_turquet.pdf

Bonjour,

Nous nous associons totalement aux différents points évoqués dans le texte de Mr Hubert Turquet concernant la révision du PLU.

Nous ne pouvons qu'exprimer nos inquiétudes au vu de ce qui se passe déjà dans notre depuis 2-3 ans dans notre rue : divisions de terrains pour bâtir une, voire deux maisons, abattages d'arbres et suppressions de haies...

Cette densification au mépris de l'environnement transforme cette rue en lotissement, enlevant le caractère rural et forestier spécifique de Bois le Roi

Mr et Mme Berthier

[REDACTED]

[REDACTED]

Jean-Luc Berthier

